Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE MONT DORE

VENTE d'un IMMEUBLE

Le Pôle de Gestion des Patrimoines Privés de la DIRECTION DES FINANCES PUBLIQUES DU PUY DE DOME, chargé de la succession de LE BRETON ROGER (référence : 063 807 3460) va procéder à la cession amiable des biens ci-après désignés, après mise en concurrence publique.

	PARCELLE	ADRESSE	NATURE
LOT 1	AC181	42 AV DES BELGES	IMMEUBLE A USAGE D HABITAION DE 200M² ENVIRON EN TRES MAUVAIS ETAT, COURS INTERIEURE, ENTIEREMENT A RENOVER, 2 GARAGES

Modalités de visite des locaux

Les personnes intéressées devront contacter le Service du Domaine par mail à l'adresse suivante :
jeremy.boubol@dgfip.finances.gouv.fr

Modalités de dépôt des candidatures

L'offre des personnes intéressées devra préciser : nom, prénoms, adresse, téléphone, copie pièce d'identité du candidat, le prix offert en chiffres et en toutes lettres. Elle sera glissée dans une enveloppe cachetée portant la seule mention :

« Offre Succession 063807 3460JB (LE BRETON ROGER) / Pôle GPP / ***Ne pas ouvrir*** *».*

Cette enveloppe sera glissée dans une seconde enveloppe à adresser à :

Direction Départementale des Finances Publiques
Gestion des Patrimoines Privés – à l'attention de M. Boubol
2 rue GILBERT MOREL
63033 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1

DATE LIMITE DE RECEPTION DES CANDIDATURES : 25/05/2022

Vente

Cette vente sera reçue par acte notarié. Par dérogation à l'article 1583 du Code civil, la vente ne sera parfaite entre les parties qu'en cas de régularisation par acte notarié et de paiement intégral du prix dans les 6 mois de l'acceptation par le Domaine de l'offre présentée. Passé ce délai et à défaut d'accord de prorogation du Domaine, l'engagement par l'Administration de vendre à l'amateur sera caduc et le bien sera remis en vente. Il est précisé que si la SAFER ou la Commune bénéficient d'un droit de préemption sur ces biens, elles peuvent se substituer au plus offrant.

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS